

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE MUILLE-VILLETTE**

**SEANCE DU 18 AVRIL 2017**

Date de convocation : 10/04/2017, d'affichage : 10/04/2017.

Conseillers en exercice : 15, présents : 9, votants : 13,

L'an deux mil dix sept, le 18 avril à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude **CHASSELON**, Maire en exercice.

Etaient présents : tous les conseillers municipaux en exercice, à savoir :

Mesdames et Messieurs **CHASSELON** Jean-Claude, **VAILLANT** Jean-Pierre, **POTIER** Bruno, **SIROT** Isabelle, **SLOSARCZYK** Eric, **POULLE** Sophie, **TREFFCON** Virginie, **TALON** Vanessa, **FELIX** Jean-François, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : MM. **RENAUX** Jimmy, **AUBREE (DE LE VALLEE)** Sandrine, **PARIZOT** Olivier, **COCHENNEC** Audrey, **VANDINI** Christophe, **DEBREYNE** Eric,

Etaient absents non excusés : MM.

Avaient donné pouvoir : M. **VANDINI** Christophe à M. **VAILLANT** Jean-Pierre,  
M. **RENAUX** Jimmy à M. **FELIX** Jean-François,  
M. **DEBREYNE** Eric à M. **POTIER** Bruno,  
M. **PARIZOT** Olivier à Mme **TALON** Vanessa.

M. **FELIX** Jean-François a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et exposé ce qui suit :

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 20 MARS 2017 :**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte rendu de la réunion du 20 mars 2017, a approuvé celui-ci à l'unanimité des membres présents.

**VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 :**

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1 : statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 : statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 : statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 :**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il ne peut prendre part au vote du compte administratif 2016 présenté. Il propose au conseil de désigner un Président de séance pour ce point de l'ordre du jour. Monsieur **POTIER** Bruno est désigné à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité des membres présents, vote le compte administratif 2016 comme suit :

Recettes de fonctionnement	: 776 759,33 euros.
Dépenses de fonctionnement	: 575 816,49 euros.
Recettes d'investissement	: 363 651,73 euros.
Dépenses d'investissement	: 230 969,75 euros.

Excédent de fonctionnement 2016	: 200 942,84 euros.
Excédent d'investissement 2016	: 132 681,98 euros.
Excédent global 2016	: 333 624,82 euros.

Restes à réaliser 2016 en recettes d'investissement	: 21 100,00 euros
Restes à réaliser 2016 en dépenses d'investissement	: 209 254,00 euros.

Ce compte administratif 2016 est en conformité avec le compte de gestion 2016 dressé par le receveur municipal.

### **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016 :**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016 ce jour,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Décide, à l'unanimité des conseillers municipaux présents,

d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2016, soit 85 314,00 euros (quatre vingt cinq mille trois cent quatorze euros) en section d'investissement au titre de l'exercice 2017 (recettes d'investissement : article 1068),

d'affecter le reste de l'excédent de fonctionnement 2016 soit : 115 628,84 euros (cent quinze mille six cent vingt huit euros et 84 centimes) en section de fonctionnement au titre de l'exercice 2017 (recettes de fonctionnement : article R 002).

### **VOTE DES 4 TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2017 :**

Le Conseil Municipal, considérant les taux d'imposition votés par la Communauté de Communes de l'Est de la Somme, qui sont en augmentation pour harmonisation entre les deux ex communautés de communes, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de reconduire les taux communaux 2016 en 2017, comme suit :

Taxe d'habitation	: 15,57 %,
Taxe foncière sur les propriétés bâties	: 11,76 %,
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	: 20,87 %,
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	: 13,84 %.

Permettant d'obtenir un produit fiscal attendu au compte 73111 de la nomenclature M14 de : 286 912 euros pour l'exercice 2017.

### **SUBVENTIONS 2017 :**

Le conseil municipal, après discussion, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions au titre de l'année 2017 aux associations suivantes :

La Coopérative scolaire : 1054 €, La recherche sur le Cancer à Lille : 100 €, Les Anciens Combattants de Muille-villette : 350 €, Les Donneurs de Sang : 50€, La Croix Rouge de Ham : 50 €, Les Aînés du Millénaire : 350 €, La Vie Libre de Ham : 50 €, La Clairière de Ham : 50 €, L'association des parents d'élèves « les petits lutins » : 350 €, Les Restaurants du Cœur : 150 €, Muille VTT du Pays Hamois : 350 €, Association Française des sclérosés en plaques : 50 €, l'association YOKIS : 2613 €, l'association Muille en Fête : 2574 €, l'ADMR d'Esmerly-Hallon : 1272,00 €.

### **VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION AU SIVOS DE LA REGION DE PERONNE POUR L'ANNEE 2017 :**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune de Muille-Villette, adhérente au SIVOS de la Région de Péronne, peut s'acquitter de sa contribution selon deux modalités :

- versement d'une contribution budgétaire inscrite à l'article 6554 (contribution aux organismes de regroupements),
- fiscalisation de cette contribution, c'est-à-dire recouvrement direct par les services fiscaux auprès des contribuables en complément des trois taxes directes locales.

Après avoir écouté l'exposé du Maire et après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L52-1220,
- vu le code général des impôts et notamment ses articles 1609 quater et 1636 B octies,
- vu la délibération du conseil syndical du 20 mars 2017 fixant les contributions des communes,

Décide d'acquitter la contribution de l'année 2017 au SIVOS de la Région de Péronne, dont le montant s'élève à 2564,46 euros par versement d'une participation inscrite au budget à l'article 6554 (contribution aux organismes de regroupement).

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 :**

Après lecture faite des prévisions budgétaires 2017, et après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote le budget 2017 comme suit :

- recettes de fonctionnement : 753 341,00 euros,
- dépenses de fonctionnement : 753 341,00 euros,
- recettes d'investissement : 697 340,00 euros,
- dépenses d'investissement : 697 340,00 euros.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Néant.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la séance close à 23 heures 00 minutes.

Suivent les signatures.....